

**Code Moral ♦ Politesse ♦ Courage ♦ Sincérité ♦ Honneur ♦  
Modestie ♦ Respect ♦ Contrôle de soi**



**Charte de Rambouillet Sports judo-jujitsu**  
**saison 2020-2021**

***Sécurité et responsabilité :***

- Les parents accompagnent leur(s) enfant(s) jusqu'au dojo judo situé à l'intérieur du stade du Vieux Moulin
- Il est de l'entière responsabilité des parents de s'assurer de la présence du professeur avant chaque début de cours
- Les parents ne devront en aucun cas laisser leur enfant seul si le professeur n'est exceptionnellement pas encore arrivé pour le début du cours
- Les bijoux et piercings doivent être enlevés avant les cours
- Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol
- Les parents/accompagnants viennent chercher les enfants à la fin du cours et les attendent devant le dojo et non à l'extérieur du stade
- Dans le contexte sanitaire exceptionnel que nous vivons il est demandé à tous de respecter les règles préconisées par la FFJDA et votre club RS Judo, Cf. pages 3 et 4 de ce document

***L'Hygiène, c'est le respect de l'autre et de l'environnement :***

- Les parents doivent s'assurer de la propreté corporelle
- Ongles des pieds, des mains, propres et coupés pour éviter les griffures
- Les cheveux longs attachés, barrettes non autorisées
- Le judogi doit être propre, non tâché et doit être lavé très régulièrement
- Les filles doivent pratiquer avec un T-shirt sous le judogi
- Respecter les gestes barrières Covid-19

***Les cours, règle de conduite :***

- Les cours commencent et se terminent aux heures indiquées sur le planning 2020-2021, il est souhaitable de se tenir prêt 5 minutes avant le salut. Pour le bon déroulement du cours, merci de respecter les horaires
- Le(La) judoka(te) doit être assidu aux entraînements : c'est la clé d'une progression régulière
- Le(La) judoka(te) accepte les règles explicites du Dojo : la ponctualité, la propreté, l'écoute, le contrôle de ses actes et de ses paroles. Il s'efforce d'en respecter les règles implicites : l'engagement et la constance dans l'effort, l'exigence personnelle
- Toute personne s'inscrivant ou inscrivant son enfant au club s'engage à respecter ces règles
- Pour la concentration des judokas, les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours dans le dojo
- Le professeur prend les décisions qu'il juge utiles pour maintenir la sérénité pendant le cours et dans le dojo. Il peut refuser l'accès au tapis à un pratiquant en cas de non-respect des règles de conduite. Il en informera les parents.

# Code Moral ♦ Politesse ♦ Courage ♦ Sincérité ♦ Honneur ♦ Modestie ♦ Respect ♦ Contrôle de soi



## **Dossier d'inscription et cotisation :**

- Le dossier d'inscription comprend :
  - La demande de licence F.F.J.D.A. site [www.ffjudo.com](http://www.ffjudo.com)
  - La fiche d'inscription individuelle ou familiale complétée, datée et signée, ce document est à télécharger à <https://www.rs-judo.com/saison-2020-2021/documents>
  - Le certificat médical qui devra attester :
    - Catégorie baby judo, (4 et 5 ans) : De l'aptitude à la pratique du judo
    - A partir de la catégorie Mini-Poussin(e)-s, (à partir de 6 ans) : De l'absence de contre-indication à la pratique du judo en compétition
    - Le passeport devra être signé par le médecin avec son cachet pour la saison sportive en cours
  - Le règlement total (licence, adhésion et cotisation) sera acquitté le jour de l'inscription, se reporter au document tarif judo jujitsu et conditions financières proposé à <https://www.rs-judo.com/saison-2020-2021/documents>
- **A noter :**
  - L'inscription du judoka ne pourra être validée par RS Judo à la condition que le dossier d'inscription remis soit complet
  - Aucun judoka/judokate ne pourra être autorisé par le professeur à accéder sur les tatamis s'il n'est pas inscrit au préalable en dehors des séances d'essai

## **Locaux et matériel Stade du Vieux Moulin :**

- Les locaux sont mis à la disposition du club par la ville de Rambouillet. Le service des sports de la Mairie décide de l'ouverture et de la fermeture de la salle de judo, en particulier lors de certaines manifestations organisées le samedi
- L'utilisation du monté de cordes dans le dojo ne doit se faire qu'en présence et avec l'autorisation du professeur.

Merci pour votre bonne prise en compte de ces informations importantes qui vous permettront :

- de bénéficier d'une inscription complète sans perte de temps
- de prendre le départ d'une saison sportive réussie

**La rentrée et la poursuite des activités sportives dépendent du respect de ces règles.**

**Bonne saison sportive 2020-2021**

# Code Moral ♦ Politesse ♦ Courage ♦ Sincérité ♦ Honneur ♦ Modestie ♦ Respect ♦ Contrôle de soi



Le protocole FFJDA mis à jour au fur et à mesure de l'évolution des conditions sanitaires et des obligations imposées par l'Etat permet une reprise de la pratique du judo et des disciplines associées dans une organisation de l'espace suffisamment adaptée au respect des mesures sanitaires. Cette rentrée se déroulant dans un contexte sanitaire exceptionnel, qui perdure depuis mars 2020 date à laquelle nous avons dû adopter durablement les gestes barrières, nous impose un comportement responsable pour les autres et pour soi-même en respectant les consignes spécifiques préconisées par les Instances de l'Etat, par la FFJDA et par votre club RS Judo Jujitsu.

## Préconisations sanitaires à respecter dans le dojo et durant le cours

- Lavage des mains, une borne de gel hydro-alcoolique est installée à l'entrée dans le couloir
- Le port du masque est obligatoire à l'intérieur (couloir, vestiaire, dojo), pour toute personne à partir de 11 ans (en dehors de la situation de pratique physique)
- Respecter les gestes barrières Covid-19 :
  - tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
  - utiliser des mouchoirs à usage unique
  - saluer sans se serrer la main
  - se laver les mains régulièrement
  - proscrire tout échange de matériel personnel : habits, judogi, gourdes...
- Pendant les cours de judo/jujitsu :
  - les pratiquants ne portent pas de masque
  - le professeur conservera au maximum le port du masque, s'il se trouve en situation de pratiquant en activité physique le port du masque n'est alors pas de rigueur
- Les vestiaires ne seront pas utilisés par la catégorie baby, les élèves accéderont directement dans le dojo par les portes de l'issue de secours situées sur le côté et ressortiront par ces mêmes portes à la fin du cours
- Pour la catégorie baby, les accompagnants équipés obligatoirement d'un masque pourront accéder aux tapis moquettes afin de déposer le sac du jeune judoka et pour lui passer du gel hydro-alcoolique sur les pieds et sur les mains. Les accompagnants ne pourront pas rester dans le dojo
- Les pratiquants sauf la catégorie baby doivent rentrer par le couloir permettant d'accéder au vestiaire et sortir par l'issue de secours qui sera ouverte à la fin du cours par le professeur afin d'éviter les croisements
- Les pratiquants rejoignent le vestiaire vêtus de leur judogi sur lequel ils auront passé à leur domicile un vêtement type survêtement afin de minimiser le temps passé dans le vestiaire à se préparer
- Les pratiquants rangeront dans leur sac de sport suffisamment grand, Chaussures, Vêtements,...
- Les sacs de sports seront ensuite placés dans le dojo sur des tapis moquettes
- Lors de l'utilisation des vestiaires collectifs respecter la distanciation d'un mètre entre chaque pratiquant, signalisation en place et le port du masque

## Code Moral ♦ Politesse ♦ Courage ♦ Sincérité ♦ Honneur ♦ Modestie ♦ Respect ♦ Contrôle de soi



- A chaque entrée sur le tatami, le pratiquant enlève son masque, le range avec ses autres effets personnels dans son sac, se lave les mains et les pieds à l'aide de son gel hydro-alcoolique.
- A chaque sortie du tatami, le pratiquant remet son masque, se lave les mains et les pieds à l'aide de son gel hydro-alcoolique
- Le salut s'effectue de façon traditionnelle mais avec une distanciation physique d'au moins un mètre entre les pratiquants (en ligne ou en quinconce).
- La séance se déroule de manière classique.
- Le professeur proposera des adaptations pédagogiques spécifiques à la situation de vigilance. Il est notamment attentif aux périodes d'inactivité et évite les regroupements et discussions des pratiquants autour du tapis.
- Les tatamis sont désinfectés quotidiennement à l'aide de produits virucides préconisés
- Le dojo est aéré très régulièrement
- Les parents ou accompagnateurs ne seront pas autorisés à entrer dans le dojo
- Le local bureau proche du dojo ne pourra être utilisé que par le professeur, aucun élève ou accompagnant ne sera autorisé à y accéder
- Un document détaillé des présences est tenu comme cela est fait habituellement par RS Judo

### Préconisations sanitaires à prendre par les pratiquants avant de se rendre au dojo

- J'ai un bon état de santé général
- Si j'ai eu le COVID-19, ou des symptômes faisant suspecter une infection COVID-19 (fièvre, rhume, toux, frissons, sensation de chaud/froid, douleur thoracique, fatigue, perte de goût ou d'odorat, diarrhées, ...), je dois d'abord consulter un médecin avant ma reprise et je ne me présente pas à l'entraînement
- S'être douché, lavé les cheveux, avoir les mains propres et les ongles correctement coupés
- Porter un judogi propre
- Prévoir un sac à l'intérieur duquel doivent figurer son judogi, des mouchoirs jetables non utilisés, sa lotion hydro-alcoolique, ses zoori/claquettes, sa gourde et une fiche comprenant les coordonnées de l'accompagnant pouvant être joint en cas de problème
- Chaque pratiquant doit impérativement disposer de sa propre gourde

Le professeur pourra refuser l'accès au dojo à tout pratiquant présentant des symptômes

### Préconisations sanitaires à prendre par les pratiquants en arrivant à leur domicile

- Après chaque séance, le judogi du pratiquant ainsi que ses effets personnels (zoori, gourde, etc...) devront être lavés
- Le kit sanitaire (gel hydro-alcoolique, mouchoirs, masque) du pratiquant devra être réapprovisionné